

PROGRAMME POUR LES MEMBRES COCHERCHEUR-E-S ET LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX-ALES DU CELAT

Le CELAT propose, pour l'année 2022-2023, le programme **INCUBATION**, qui vise à favoriser différentes étapes dans la conception d'un projet. Trois volets sont ainsi proposés, marquant trois phases distinctes :

- le volet **Intuition**, pour tester une idée;
- le volet **Idéation**, pour faire une première activité de démarrage;
- le volet **Innovation**, pour réaliser un projet pilote.

Volet INTUITION

Objectif :

Le but premier de ce programme est de faciliter la tenue de rencontres entre les membres du CELAT et de favoriser l'émergence d'idées nouvelles et originales, de discuter de projets embryonnaires. C'est une façon de se retrouver en petit groupe pour cogiter à voix haute sur des projets; c'est une sorte d'atelier préliminaire *ad lib.* pour discuter et penser autrement nos recherches et nos manières de faire.

Les rencontres se tiennent en une journée et peuvent regrouper des chercheur-e-s d'un ou plusieurs sites.

Cinq rencontres seront subventionnées pour l'année 2022-2023.

Critères :

- Intérêt de l'activité en fonction de la programmation du CELAT;
- Caractère prospectif de l'activité;
- Les rencontres regroupent des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description de l'activité (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent). 1 page (max 350 mots);
- 2) liste des participant-e-s;
- 3) budget : **750\$ maximum par rencontre**. (Le budget peut couvrir l'hébergement et les déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes). Le montant accordé est à dépenser dans l'année.

Volet IDÉATION

Objectif :

Il s'agit d'une activité de démarrage qui, par exemple, peut se réaliser à la suite d'une rencontre effectuée dans le cadre du concours **Intuition**. On souhaite favoriser la mise en place d'expériences intellectuelles et/ou créatives (recherche-crédation) sans savoir si celles-ci fonctionneront. Ce concours permet de tester une approche théorique, méthodologique ou pratique (recherche-action) pour en déterminer la viabilité, la pertinence. Le concours **Idéation** est un saut dans le vide, une façon informelle et peu encadrée de mettre à l'épreuve une intuition de recherche. L'ajout de partenaires externes est tout à fait possible. Les rencontres se tiennent en une journée ou plus.

Cinq activités seront subventionnées pour l'année 2022-2023.

Critères :

- Intérêt de l'activité en fonction de la programmation du CELAT;
- Caractère prospectif de l'activité;
- La dimension critique (démontrée notamment par la formule retenue, la présence d'un-e invité-e externe à l'équipe en place, l'inclusion d'une activité-laboratoire, etc.);
- L'activité regroupe des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description de l'activité, incluant le thème de la rencontre (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent) et le fonctionnement de l'activité (horaire, thèmes des ateliers / autres formules de discussion, autres). 1 à 2 pages (max 700 mots);
- 2) liste des participant-e-s;
- 3) budget : **3000\$ maximum par activité**. (Le budget peut couvrir l'hébergement et les déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes). Le montant accordé est à dépenser dans l'année.

Volet INNOVATION

Objectif :

On peut concevoir ce concours comme la 3^e étape d'une réflexion de recherche à l'intérieur même de notre centre. En effet, après la réalisation d'un concours **Intuition** et d'un concours **Idéation**, un-e cochercheur-e pourrait envisager de poursuivre l'exploration d'une thématique spécifique en recherche ou recherche-crédation pour en dégager de nouvelles tendances en termes d'innovation conceptuelle ou méthodologique. Les étapes précédentes, **Intuition** et **Idéation**, ne sont toutefois pas obligatoires pour soumettre une proposition à ce concours.

Au terme de cette étape de développement, d'analyse, d'exploration et de mise en application de concepts variés et hétéroclites, ce concours vise à appuyer les cochercheur-e-s dans le développement d'un programme de recherche innovant, à en ériger des assises solides afin de déposer une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu.

Le type de projet est libre et sa réalisation s'échelonne sur plusieurs semaines ou mois.

Deux projets seront subventionnés pour l'année 2022-2023.

Critères :

- Intérêt du projet en fonction de la programmation du CELAT, incluant son potentiel critique ou innovant, sa faisabilité et son caractère prometteur (c.-à-d. le potentiel de réussite auprès des organismes subventionnaires);
- Le projet regroupe des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description du projet (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent). 2 à 3 pages (800-1000 mots) maximum;
- 2) liste des participant-e-s;
- 3) calendrier avec étapes et activités prévues;
- 4) budget : **5000\$ par projet**. (Le budget peut couvrir l'hébergement et déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes). Le montant accordé est à dépenser dans l'année en cours ou la suivante.

Dates de dépôt des projets INTUITION, IDÉATION et INNOVATION :

24 mai 2022, 24 septembre 2022, 24 janvier 2023

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.

N.B. : Les décisions du comité sont sans appel, et il est de la responsabilité des candidat-e-s de présenter des dossiers complets. Dans certains cas, les subventions pourraient être octroyées conditionnellement à la présentation d'informations complémentaires.